

Une idée pas si lumineuse

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE. Les ampoules à filament vont disparaître, mais, selon une étude, celles à basse consommation ne sont pas sans risque

Gourmandes en énergie, les ampoules classiques, dites à filament, vont bientôt disparaître des rayonnages. Une convention signée fin octobre entre le ministère du Développement durable, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la grande distribution, les recycleurs et EDF vient de programmer la fin des ampoules à incandescence. Ce retrait s'effectuera par étapes, entre le 30 juin prochain et fin 2012, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement, qui s'attaque aux économies d'énergie.

L'éclairage compte pour 15 % dans la consommation des logements. Or, les lampes de basse consommation usent quatre à cinq fois moins d'énergie et durent six à dix fois plus longtemps, ce qui les rend au final plus économiques. Elles sont aussi recyclables à 93 %, précise l'Ademe.

Mais, tout dernièrement, le comité scientifique européen chargé de l'étude des risques sanitaires émergents (Scenih) a jeté un pavé dans la mare : « Certains types d'ampoules économes en énergie pourraient accroître les symptômes des personnes souffrant de maladies dermatologiques spécifiques » d'après la direction générale de la santé de la Commission européenne.

La dermatite actinique chronique ou l'urticaire solaire pourraient ainsi être aggravées : « Dans le cas extrême d'une extrême d'une exposition prolongée à une distance inférieure à 20 centimètres de certaines LFC (NDLR : lampes fluo-compactes) à enveloppe simple, l'exposition aux UV serait proche des limites professionnelles actuelles visant à protéger les travailleurs des dommages sur la peau et la rétine. » 250 000 personnes (0,05 % de la population européenne) seraient concernées selon les chercheurs. Le comité propose l'utilisation de LFC à double enveloppe ou d'une technologie similaire pouvant réduire fortement, voire supprimer ces risques.

Mercure

« Estampillées "écolo" un peu vite, ces ampoules sont de véritables bombes à retardement car elles contiennent une quantité non négligeable de mercure à l'état gazeux. En cas de casse, on s'expose à des vapeurs toxiques. Il faut être particulièrement vigilant, même si cela n'est pas précisé sur les emballages... », tempête de son côté Annie Lobé, journaliste scientifique spécialisée dans les ondes électromagnétiques et auteur de « La Fée électricité, fée ou sorcière? ».

Alerté par les porteurs de pacemaker ayant subi des interférences électromagnétiques à proximité de ces ampoules, Pierre Le Ruz, directeur scientifique du Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem), pointe les nuisances : « Nous avons signalé des mesures largement hors norme. Curieux, d'autres laboratoires ont également fait des tests qui ont abouti aux mêmes conclusions, avec des valeurs entre 80 et 380 volts par mètre, alors que la valeur limite en vigueur est de 27 volts par mètre. Le problème se pose surtout à courte distance et à l'allumage où l'on enregistre un pic. Le mieux est de se tenir à plus de 1,5 m. » Dès 2002, l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) a livré un rapport sur l'exposition électromagnétique au ministère de l'Environnement. Il ressort que ces ampoules peuvent être des émetteurs parasites capables de perturber les mesures des antennes relais de téléphonie mobile.

Préférer les lampes à LED

Dans ce contexte, les utilisateurs méfiants pourraient se tourner vers un autre type de lampe basse consommation : les LED. Encore peu connues, les lampes à diode électroluminescente sont composées de plusieurs mini-ampoules d'une durée de vie très importante (100 fois plus importante qu'une ampoule classique, soit jusqu'à quinze ans). L'allumage est instantané et la résistance aux chocs très importante. Cependant, leur coût élevé et leur faible puissance restent, pour l'instant, leurs principaux handicaps. Avant qu'elles deviennent plus accessibles, il apparaît impératif de penser à recycler les ampoules basse consommation usagées en les rapportant dans les lieux de vente, comme le recommande d'ailleurs l'Ademe.

Priska Ducoeurjoly



Économes en énergie mais nuisibles pour la santé
?Photo reuters